



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2023-114

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2023

Sommaire

Direction Départementale des Territoires 87 / Service Ingénierie des Territoires

87-2023-07-26-00001 - Arrêté portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond (5 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires 87

87-2023-07-26-00001

Arrêté portant réglementation de la circulation
des véhicules transportant du bois rond



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TRANSPORTANT DU BOIS ROND

La Préfète de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment les articles R 433-9 à R433-16 ;
Vu le décret 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-8 et L141-9 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2022, portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond ;
Vu les avis du conseil départemental de la Haute-Vienne ;
Vu les avis des communes concernées ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

- Article 1 : Dans le cadre de l'expérimentation du régime dérogatoire pour le transport de bois ronds, le réseau dérogatoire défini à l'article 3 de l'arrêté du 14 juin 2022 et cité dans l'annexe 1 est étendu et complété par les itinéraires définis dans les annexes 2-1 et 2-2, au présent arrêté.
- Article 2 : Les limitations de vitesse s'appliquant aux transports de bois ronds sur les itinéraires définis dans l'annexe du présent arrêté sont fixées comme suit :
- 70 km/h sur le réseau dérogatoire permanent,
 - 50 km/h sur le réseau dérogatoire temporaire, objet du présent arrêté.
- Article 3 : Cet arrêté ne vise que les réseaux ouverts à la circulation publique tels que les routes départementales et voies communales.
- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Pastel
22 rue des Pénitents Blancs CS 43217
87032 Limoges cedex 1
ddt@haute-vienne.gouv.fr

Article 5 : L'arrêté du 27 juin 2023 relatif à l'extension du réseau dérogatoire expérimental de transport de bois rond est abrogé.

Article 6 : Le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne ;
Le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Vienne ;
Le président du conseil départemental de la Haute-Vienne ;
Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine ;
Le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne ;
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Limoges, le 26 juillet 2023

Signé,

La Préfète

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond

1 – Itinéraires dérogatoires permanents :

- Autoroute A20 dans la traversée du département de la Haute-Vienne,
- Routes nationales (RN) n°21, 141, 145 et 147 dans leur traversée du département de la Haute-Vienne,
- RN520 entre l'échangeur n°28 sur l'A20 et son raccordement à la RN141,
- Route départementale (RD) n°235 comprise entre la limite du département de la Charente et l'usine Sylvamo de Saillat-sur-Vienne,
- RD2000,
- RD941 entre Limoges à la limite de la Creuse,
- RD940 entre la RD979 commune d'Eymoutiers à la limite de la Corrèze,
- RD979 entre la RD 941 commune de Limoges à la RD940 commune d'Eymoutiers,
- RD901 entre Châlus et la RD699,
- RD699 entre la RD901 et la RD22,
- RD22 entre la RD699 et « les trois cerisiers »,
- RD675 entre la bretelle de sortie n°67 de la RN141 sens Limoges – Angoulême et la RD941 commune de Saint-Junien,
- RD941 entre la RD675 commune de Saint-Junien et la bretelle d'entrée n°67 de la RN141 sens Angoulême – Limoges,
- RD3 entre la bretelle de sortie n°65 de la RN141 sens Angoulême – Limoges et la RD941 commune de Saint-Victurnien,
- RD941 entre la RD3 commune de Saint-Victurnien et la route communale n°15, commune de Saint-Victurnien

ANNEXE 2-1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond

1 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires d'août 2023

RACCORDEMENT AU RESEAU PERMANENT (département)	GESTIONNAIRES	COORD X	COORD Y	LIEU DIT	CODES POSTAUX	COMMUNES	PRESCRIPTIONS	RECOMMANDATIONS
	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE REMP NAT (87)	614412.48492027	6510170.0038029		87120	REMPNAT		
A20 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE MASSERET (19) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-BELLES (87) COMMUNE DE SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE (87) CTRB BRIVE	588648.75724418	6501897.3133464		87380	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE DE REMP NAT (87) CTRB EGLETONS	607159.35754761	6509598.469538	Plainartige	87120	TARNAC	Avant de commencer, merci de contacter la mairie de NEDDE au 05.55.69.98.09 pour un état des lieux.	
A20 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE	574820.05531947	6514477.8205999	Beauséjour	87260	SAINT-HILAIRE-BONNEVAL		
D979(87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LA-FORÊT (87) COMMUNE DE NEUVIC-ENTIER (87) COMMUNE DE SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	595844.87153791	6510388.8642357	Chalet	87120	SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE COMMUNE DE NEUVIC-ENTIER (87) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	593766.49141602	6509845.2645987	Serre	87130	CHATEAUNEUF-LA-FORET		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LA-FORÊT (87) COMMUNE DE NEUVIC-ENTIER (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	595779.95925315	6510175.7492767	Galateau	87130	SUSSAC		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE COMMUNE DE NEUVIC-ENTIER (87) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	593309.24036437	6514046.2825715		87130	NEUVIC-ENTIER		
D979 (87) (23)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	608380.5608894	6525902.7205693	VILLEGOLEIX	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		
D979 (87) (23)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	608968.26807635	6526044.1192608	VILLEGOLEIX	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		Traversée du Bourg limitée à 30 km/h
D3 (87) (19)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE SAINT-GILLES-LES-FORÊTS (87) COMMUNE DE SURDOUX (87) COMMUNE DE SUSSAC (87) CTRB EGLETONS	596677.69245555	6511189.4972676		87120	SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST		
D3 (87) (19)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS	596896.75532065	6511305.020268		87120	SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST		
23 – 87	COMMUNE DE SAINT-GILLES-LES-FORÊTS (87)	610276.49526235	6513493.9046161	Le Met	87120	NEDDE	Avant de commencer, merci de contacter la mairie de NEDDE au 05.55.69.98.09 pour un état des lieux.	Traversée des bourgs de Gentioux et de Pigerolles limitée à 30 km/h.
D940 (87) (23)	COMMUNE DE SURDOUX (87)	619221.76306277	6514492.8322201	Arzaillers	23340	FAUX LA MONTAGNE		
D940 (87) (19)	COMMUNE DE SUSSAC (87)	614681.24895946	6510481.8439105		87120	REMPNAT		

ANNEXE 2-1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond

2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires d'août 2023

RACCORDEMENT AU RESEAU PERMANENT (département)	GESTIONNAIRES	COORD X	COORD Y	LIEU DIT	CODES POSTAUX	COMMUNES	PRESCRIPTIONS	RECOMMANDATIONS
D940 (23) (87)	CTRB EGLETONS	614363.48920943	6520631.2400587	Vauveix	23460	ROYERE-DE-VASSIVIERE		
(19) (23) (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS ANTENNE TECHNIQUE D COMMUNE DE BELLECHASSAGNE (19) COMMUNE DE FENIERS (23) COMMUNE DE GENTIOUX-PIGEROLLES (23) COMMUNE DE GIOUX (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIVIERE (23) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-REMY (19) COMMUNE DE SORNAC (19) COMMUNE DU MAS-D ARTIGE (23) CTRB USSEL UTT AUBUSSON UTT BOURGANEUF	597793.30793747	6525533.9972145		87460	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	Attention aux transports scolaires.	Attention à la cohérence des dates !!! Vous faites la demande le 7/06 alors que la date de début d'expédition est le 1/06 , théoriquement vous avez commencé à expédier le 1/06 donc l'avis du gestionnaire de voirie est inutile. En cas de travaux sur la chaussée vous prenez le risque d'être bloqué !! Attention aux transports scolaires. Traversée des bourgs de Gentioux et de Pigerolles limitée à 30 km/h.
D940 (19) (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE REMP NAT (87) CTRB EGLETONS	612889.37296466	6510290.7039576		87120	REMP NAT		
D940 (19)(87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE REMP NAT (87) CTRB EGLETONS	613863.04142694	6510256.6731643		87120	REMP NAT		
D940 (19)(87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE REMP NAT (87) CTRB EGLETONS	613862.47662869	6510253.505381		87120	REMP NAT		
D940 (19)(87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE REMP NAT (87) CTRB EGLETONS	613863.52551834	6510258.6038055		87120	REMP NAT		